

## Réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 374 de l'Assemblée sur le nouvel examen des dangers courus par la paix du monde et la sécurité de l'Occident, version finale (Londres, 24 mars 1982)

**Légende:** Le 24 mars 1982, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) transmet la réponse finale à la recommandation 374 de l'Assemblée sur le nouvel examen des dangers courus par la paix du monde et la sécurité de l'Occident qui reprend intégralement le texte du projet de réponse présenté par la France le 5 février 1982 (WPM (82) 4).

**Source:** Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Recommandation N°374 de l'Assemblée. Londres : 24.03.1982. C (82) 46. 3 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1982. File 202.413.29. vol 1/1 .

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/reponse\\_du\\_conseil\\_de\\_l\\_ueo\\_a\\_la\\_recommandation\\_374\\_de\\_l\\_assemblee\\_sur\\_le\\_nouvel\\_examen\\_des\\_dangers\\_courus\\_par\\_la\\_paix\\_du\\_monde\\_et\\_la\\_securite\\_de\\_l\\_occident\\_version\\_finale\\_londres\\_24\\_mars\\_1982-fr-3be60395-482f-4fef-80fb-cc69fc677adf.html](http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_374_de_l_assemblee_sur_le_nouvel_examen_des_dangers_courus_par_la_paix_du_monde_et_la_securite_de_l_occident_version_finale_londres_24_mars_1982-fr-3be60395-482f-4fef-80fb-cc69fc677adf.html)



**Date de dernière mise à jour:** 13/10/2016

# UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (82) 46

Original français/anglais

24 mars 1982

## NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 374 de l'Assemblée

(Doc. C (81) 161)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la recommandation No 374.

Cette réponse, qui a été adoptée par le Conseil au cours de sa réunion du 24 mars 1982, vient d'être transmise à l'Assemblée (cf. doc. CR (82) 3, V, 2).

  
9, Grosvenor Place  
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Réponse à la recommandation No 374  
sur le nouvel examen des dangers courus par  
la paix du monde et la sécurité de l'Occident

Le Conseil entend effectivement agir pour que soit maintenu l'équilibre global des forces - qui est la condition du maintien de la paix -, si possible au niveau le plus bas. Les pays membres de l'U.E.O. sont, dans cet esprit, favorables à la tenue de négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique portant sur leurs arsenaux nucléaires respectifs et devant conduire à des réductions et des limitations significatives et vérifiables.

Le Conseil ne peut cependant qu'avoir présente à l'esprit la croissance considérable et continue de la puissance militaire et du potentiel offensif de l'Union soviétique, qui se manifeste notamment, aujourd'hui, dans le domaine des armes de portée intermédiaire menaçant directement l'Europe occidentale. D'autant que ce développement de l'arsenal soviétique, qui affecte l'équilibre global des forces entre l'Est et l'Ouest, s'ajoute à l'aptitude de plus en plus grande de l'Union soviétique à projeter son potentiel à l'échelle du globe. Les pays membres de l'U.E.O. sont donc déterminés à maintenir leur potentiel de dissuasion au niveau requis.

Le Conseil examinera en temps opportun, de façon approfondie et dans une perspective d'efficacité, les suites pratiques à donner à l'étude rédigée par le Comité permanent des armements portant sur "le secteur armement de l'industrie des pays membres de l'U.E.O." Il est espéré que cette étude aidera les gouvernements des pays membres de l'U.E.O. à orienter leurs programmes et leurs dépenses d'investissements militaires dans le sens d'une coopération accrue.

Organe de décision politique, prévu par l'Article VIII du Traité de Bruxelles modifié, le Conseil de l'U.E.O. tient à souligner qu'il s'est toujours efforcé de s'acquitter pleinement et de façon rigoureuse des tâches qui lui incombent. Il porte, dans cet esprit, une attention toute particulière à l'évolution des relations Est/Ouest dans leurs différents aspects et, à ce titre, examine les foyers de tension ou de crise qui pourraient apparaître et les moyens d'y remédier.

.../...

Il en va de même pour le Conseil de l'Atlantique nord. Il est impossible de dissocier la sécurité et le bien-être des peuples qui vivent dans la zone couverte par le Traité de l'Atlantique nord des événements qui se produisent dans d'autres parties du monde. Les pays membres de l'U.E.O. sont donc favorables à tous les mécanismes de concertation politique permettant de parvenir à une appréciation commune des situations de crise mettant en danger la paix internationale, lorsqu'ils le jugent nécessaire. Ils rappellent cependant qu'il appartient à chaque pays membre de définir la contribution qu'il peut apporter en vue de parvenir à l'instauration d'un ordre international plus stable et plus juste.